



---

**VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAUURES**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-100**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT REGVSAD-2008-100  
SUR L'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION ET LA  
PROLONGATION DE LA RUE DÉTROIT DANS LE  
PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

AVIS DE MOTION :	FAT LE 2 JUN 2008
DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET :	FAT LE 16 JUN 2008
TENUE DU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE :	LE 5 AOÛT 2008
DÉPÔT DU CERTIFICAT D'OUVERTURE DU REGISTRE :	LE 18 AOÛT 2008
EN VIGUEUR :	LE 22 OCTOBRE 2008

---

## **NOTE EXPLICATIVE**

*Ce règlement autorise des travaux de prolongation et de réfection de la rue Détroit dans le Parc industriel François-Leclerc sur une distance de 450 m.*

*Ce règlement prévoit une dépense de 726 000 \$ à ces fins et décrète un emprunt du même montant afin d'en acquitter le coût. Les travaux sont prévus à l'automne 2008 sur la base d'estimations effectuées par la firme Laforce Consultants inc, ingénieurs.*

*Ce règlement inclut une annexe détaillant le coût desdits travaux.*

**RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-100**

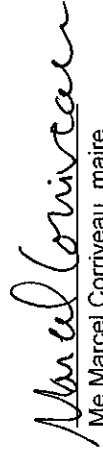
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT REGVSAD-2008-100 SUR LA RÉFECTION  
ET LA PROLONGATION DE LA RUE DÉTROIT DANS LE PARC  
INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

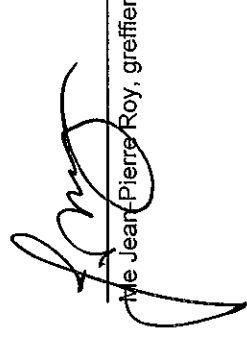
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES, PAR LE CONSEIL DE LA  
VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

- 1.** Des travaux sont ordonnés et une dépense de 726 000 \$ est autorisée pour la prolongation et la réfection de la rue Détroit dans le parc industriel François-Leclerc. Ces travaux et cette dépense sont détaillés à l'annexe I de ce règlement sur la base d'estimations effectuées par la firme Laforce consultants inc., ingénieurs.
- 2.** Afin de pourvoir au remboursement de cette dépense, la Ville décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 20 ans.
- 3.** Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue à l'article 1, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.
- 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.
- 5.** La Ville affecte à la réduction de l'emprunt décrété toute subvention ou participation financière recevable pour le paiement d'une dépense visée à ce règlement.
- 6.** Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

**7.** La Ville est autorisée à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation tout terrain ou toute servitude requis pour la réalisation des travaux prévus au présent règlement.

**8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
Me Marcel Corriveau, maire

  
Me Jean-Pierre Roy, greffier

**ANNEXE I**

**ARTICLE 1**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE 1**

LA RÉFECTION ET LA PROLONGATION DE LA RUE DÉTROIT DANS LE  
PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

**SECTION 1**

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent en la réfection et la prolongation de la rue Détroit dans le parc industriel François-Leclerc sur une distance approximative de 450 mètres.

**SECTION II**

ESTIMATION DES COÛTS

2. Le coût des travaux mentionnés à l'article 1 est estimé à 726 000 \$ et se détaille comme suit sur la base de la meilleure soumission reçue ci-jointe:

1° Réfection et prolongation	660 000\$ \$
2° Imprévus	66 000\$ \$

**TOTAL 726 000\$ \$**

Annexe préparée le 16 juin 2008 par :

  
Me Caroline Nadeau, greffière adjointe.



**Laforte**  
Consultants Inc.

Estimate REVISE LE 16 JUIN 2008

Parc Industriel de St-Augustin de Desmaures  
Parachèvement de la rue Detroit

691 117 81 \$

Divers	Description	CMB	Unité	MATERIAUX		TRAVAUX COURANTS		EQUIPEMENTS		SOUVERAINES		Total
				Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	
02001	Asphalte	0	m <sup>2</sup>	16,500 \$		25,000 \$		100,000 \$				141,500 \$
	Graville SDR 10/20 mm dia	0	m <sup>3</sup>	50,000 \$		50,000 \$		150,000 \$				250,000 \$
	Graville 0/20 mm dia	0	m <sup>3</sup>	100,000 \$		100,000 \$		100,000 \$				300,000 \$
	Béton de ciment	0	m <sup>3</sup>	600,000 \$		650,000 \$		600,000 \$				1,850,000 \$
	renouveau de forme-rectifie	1	unité	800,000 \$		650,000 \$		600,000 \$				1,050,000 \$
02701	8 routes	0	m	16,000 \$		25,000 \$		100,000 \$				141,000 \$
	graville SDR 10/20 mm dia	0	m <sup>3</sup>	100,000 \$		100,000 \$		100,000 \$				300,000 \$
	protection de	0	unité	30,000 \$		30,000 \$		30,000 \$				90,000 \$
	bitume	0	m <sup>2</sup>	100,000 \$		100,000 \$		100,000 \$				300,000 \$
	général	0	m <sup>2</sup>	30,000 \$		30,000 \$		30,000 \$				90,000 \$
02801	Remplacement	738	m <sup>2</sup>	36,500 \$		18,250,000 \$		5,600 \$		3,680,000 \$		22,540,000 \$
	asphalte	0	m <sup>2</sup>									
	asphalte en litage	3000	m <sup>2</sup>									18,000,000 \$
	remplacement final	4	heures			50,000 \$		250,000 \$				300,000 \$
03000	Matériau curable	0	unité	250,000 \$		250,000 \$						500,000 \$
	isolant	0	m <sup>2</sup>									
07750	Machine de chantier	0	PC									
08000	Electricité	400	m	13,200 \$		4,950,000 \$						4,963,200 \$
	Installation d'armature d'aluminium	400	m	15,000 \$		6,000,000 \$						6,015,000 \$
	Installation d'armature d'acier	400	m	12,000 \$		4,800,000 \$						4,812,000 \$
	crochet de suspension	400	m	15,000 \$		6,000,000 \$						6,015,000 \$
	calage-décalage	400	m	15,000 \$		6,000,000 \$						6,015,000 \$
	Installation de câbles	9	unité	300,000 \$		1,200,000 \$		450,000 \$				1,950,000 \$
	Installation de parois	9	unité	200,000 \$		2,340,000 \$		130,000 \$				2,670,000 \$
DIVERS	Projet pour 2007-2008	1	lot									25,000,000 \$
						181,500,000 \$		50,635,200 \$				232,135,200 \$
												232,135,200 \$

Valeur globale 7%  
 soit de profit 7%  
 Estime préliminaire 691 117 81 \$  
 total contracté 691 000 00 \$

## AVIS DE MOTION



### **8b- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-100 SUR L'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION ET LA PROLONGATION DE LA RUE DÉTROIT DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2008-102, point no 8b, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-100

*Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2008-100 sur l'emprunt pour la réfection et la prolongation de la rue Déroit dans le parc industriel François-Leclerc.*